26e ANNÉE. — N° 23. 20 CENTIMES LE NUMÉRO. JEUDI 25 FÉVRIER 1886.

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉPt : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉPt : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre **50 centimes** *à chaque demande de changement d'adresse.*

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

l'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne). . . . . 25 cent.
RÉCLAMES — . . . . . 50 —

La publication des **Annonces légales et judiciaires** *de tout le département est facultative dans le* Journal du Lot.

DE CAHORS A LIBOS.

Tableau 1	Omnibus mixte.	Poste mixte.	Omnibus mixte.
Cahors. — *Départ*	6 h 35 matin.	1 h 4 soir.	5 h 50 soir.
Mercuès	6 49	1 19	6 6
Parnac	7 1	1 32	6 19
Luzech	7 9	1 40	6 28
Castelfranc	7 22	1 55	6 44
Puy-l'Evêque	7 34	2 7	6 58
Duravel	7 45	2 17	7 8
Soturac-Touzac	7 55	2 27	7 18
Fumel	8 6	2 39	7 32
Monsempron-Libos Ar.	8 12	2 45	7 40
PARIS. — Arrivée	11 46s	4 18m	2 49

DE LIBOS A CAHORS.

Tableau 2	Poste mixte.	Omnibus mixte.	Omnibus mixte.
PARIS. — Départ	2 h 30s 8	9 h 50 soir.	7 h 30 m. soir
Monsempron Libos — Dép	8 40 matin	3 5	8 55
Fumel	8 48	3 15	9 3
Soturac-Touzac	9 1	3 28	9 16
Duravel	9 10	3 38	9 26
Puy-l'Evêque	9 19	3 48	9 36
Castelfranc	9 34	4 5	9 52
Luzech	9 47	4 19	10 6
Parnac	9 57	4 30	10 17
Mercuès	10 9	4 43	10 29
Cahors. — Arrivée	10 25	5 1	10 47

DE CAHORS A MONTAUBAN

Tableau 1	Omnibus mixte.	Omnibus mixte.	Omnibus mixte.
Cahors. — Départ	4 h 40 matin.	10 h 35 matin.	5 h 20 soir.
Sept-Ponts	4 50	10 45	5 31
Cieurac	5 6	11 1	5 49
Lalbenque	5 15	11 10	5 57
Montpezat	5 28	11 23	6 10
Borredon	5 58	11 55	6 42
Caussade	6 9	12 8	6 56
Réalville	6 19	12 22	7 8
Albias	6 27	12 33	7 18
Fonneuve	6 36	12 45	7 28
Montauban. — Arriv.	6 48	1 2 soir.	7 45
TOULOUSE. — Arriv.	8 25	2 45	9 41

DE MONTAUBAN A CAHORS

Tableau 2	Omnibus mixte.	Omnibus mixte.	Omnibus mixte.
TOULOUSE. — Dép.	5 h » matin.	» »	3 h 14 soir.
Montauban. — Départ.	7 25	10 h 35 matin.	4 50
Fonneuve	7 40	10 49	5 10
Albias	7 51	10 58	5 23
Réalville	8 3	11 7	5 38
Caussade	8 17	11 19	5 56
Borredon	8 35	11 36	6 20
Montpezat	9 15	12 10	7 11
Lalbenque	9 41	12 28	7 41
Cieurac	9 53	12 38	7 54
Sept-Ponts	10 9	12 51	8 12
Cahors. — Arrivée	10 18	12 59 soir.	8 22

Cahors, le 25 Février.

NOUVELLES POLITIQUES

SÉNAT

Séance du 23 février 1886.

L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi sur l'enseignement primaire.

M. Lucien Brun a la parole sur l'atticle 38. Le Sénateur de la droite se plaint que le conseil départemental, composé ainsi que le propose la commission, n'offre pas de garanties; il trouve ridicule la disposition qui fait entrer des femmes dans le conseil. La présence dss inspecteurs primaires lui semble inutile et dans la plupart des cas, impossible, puisque c'est sur la plainte des inspecteurs primaires que les instituteurs seront poursuivis. Quant aux instituteurs, comme ils auront à jurer des institutenrs rivaux, ils ne sauraient montrer l'impartialité qu'il convient.

Pour ces motifs, l'orateur espère que le Sénat ne voudra pas refuser à la droite les garanties qu'elle demande et adoptera l'amendement présenté, à la dernière séance, par MM. Chesnelong et Lacombe.

M. Goblet croit que tout a été dit sur la discussion et qu'il est temps de conclure. Il se contentera de faire observer à l'orateur qui l'a précédé, que ses amis ont toutes les garanties de neutralité dans la publicité de la presse et dans la tribune du Parlement. Quant à la présence des femmes dans le conseil supérieur, le ministre pense qu'elle est toute naturelle. Le rôle de la femme dans la société moderne grandit tous les jours et ten à égaler celui de l'homme.

Après quelques observations de M. Chesnelong, l'amendement de ce dernier, mis aux voix, est repoussé par 179 voix contre 82.

M. Bardoux demande que le conseil soit divisé en deux s ctions : pédagogique et administrative et, section contentieuse et disciplinaire. Il demande en outre qu'il y ait, dans le conseil. quatre membres de l'enseignement privé élus par leurs collègues, et que la directrice de l'Ecole normale et les deux institutrices ne puissent faire partie de la section contentieuse et disciplinaire.

Le ministre de l'Instruction publique combat cet amendement, qui donne lieu à trois scrutins successifs. Les trois paragraphes sont rejetés, et finalement, l'ensemble de l'article 38 est adopté.

La suite de la discussion est renvoyé à jeudi.

***

A la Chambre, suite de la discussion sur les tarifs de chemins de fer.

Revue des Journaux

Manifeste bonapartiste. — Le prince Jérôme Napoléon vint d'adresser aux Chambres une lettre dans laquelle il déclare que la loi d'expulsion des princes est la loi des suspects remplaçant ta justice par la police, et confondant les Napoléons, soldats de la Révolution, avec les Bourbons, qui en sont les ennemis.

Le prince constate qu'il est citoyen français. Il reconnait que la République est la conséquence du suffrage universel; mais que la République actuelle est une simple oligarchie vivant de persécutions, d'aventures et de gaspillages; qu'elle aboutit à l'isolement national et à la misère publique.

Il faut réformer cette République, mais non la renverser.

Le peuple doit élire son chef.

La démocratie a besoin d'autorité autant que de liberté.

Le prince ajoute en finissant :

« Si c'est un crime de le dire, frappez-moi. »

Voici l'opinion du **Journal des Débats** sur la question de l'expulsion des princes :

Si, en présence d'une insurrection menaçante, le gouvernement prenait sur lui d'éloigner momentanément du territoire de la République des personnes dont la présence constituerait un danger immédiat pour la sûreté de l'Etat, ce serait grave sans doute, mais le ministère qui aurait pris dans de pareilles circonstances une telle mesure à titre provisoire pourrait invoquer l'excuse de force majeure et obtenir des Chambres un bill d'indemnité. Ce que l'on comprend moins, ce qui est plus inquiétant au point de vue de la liberté individuelle et du principe de l'égalité de tous devant la loi, c'est un acte législatif qui organise d'une manière permanente, en dehors des circonstances exceptionnelles qui peuvent autoriser des mesures exceptionnelles de légitime défense, les pouvoirs de haute police plaçant une catégorie de citoyens sous un régime purement arbitraire. Une pareille loi qui créerait une classe de suspects serait un premier pas dans une voie dangereuse ; car ce que l'on ferait pour les princes pourrait s'appliquer à d'autres, à leurs partisans, à tous ceux qui seraient convaincus ou soupçonnés de préparer ou seulement de désirer un changement de gouvernement.

Le Monde. — Nous ne croyons pas nécessaire de commenter le recours en grâce que l'ancien « 363 » adresse à M. Grévy. Le prince Jérôme Napoléon mérite bien la clémence de la République, et il est autorisé à rappeler aux républicains qu'il fut leur complice. »

La Gazette de France. — Le prince Jérôme a raison : entre les princes de la Maison de France et lui, il n'y a pas d'assimiliation possible ; et vraiment les républicains auraient grand tort de commettre une confusion que rien ne saurait justifier. Les princes d'Orléans représentent la tradition nationale, les Napoléons le produit de la Révolution française.

La Patrie. — Toutes les erreurs d'un esprit que les passions égarent, toutes les défaillances d'une raison que la colère emporte, tous les défauts d'un cœur que les rancunes ont aigri, sont réunis dans ce document.

La France. — Nous croyons qu'il faut agir et ne pas laisser à la Chambre l'initiative d'une mesure exceptionnelle. Il y a des lois; qu'on les applique aux princes turbulents.

Informations

Pékin. — Il est inexact que M. Constans soit envoyé en mission à Pékin comme on l'avait annoncé.

Mouvement administratif. — Contrairement à l'assertion d'un journal du matin, le mouvement administratif annoncé ne comprendra qu'un petit nombre de nominations. Il sera peu étendu et ne portera que sur les conseillers de préfecture.

Les princes. — La comtesse de Paris est partie mardi soir, pour Madrid avec le duc de Chartres, pour assister au mariage du fils du duc de Montpensier, avec la princesse Eulalie.

L'ambassade de Saint-Pétersbourg. — Le général Billot accepte définitivement l'ambassade de Saint-Pétersbourg. Sa nomination paraîtra très prochainement au *Journal officiel*.

La **Gazette** de Madrid publie un ordre royal appelant 50,000 hommes sous les armes. Les manifestations ouvrières se succèdent en Espagne, et de graves événements s'emblent s'y préparer.

Decazeville. — Mardi, à 2 heures, a eu lieu, sur la place du Duc-Decazes, une grande revue militaires. Etaient présents : le général de division Borson, le général de brigade Marthe, deux officiers de l'état major, le capitaine de gendarmerie, un bataillon entier du 15e de ligne, trois brigades de gendarmerie à pied.

La journée a été absolument calme.

Révolte des pénitentiers. — De notre correspondant : Alger, 21 février.

Des pénitentiers, qui travaillaient à la ferme Gros, à Boufarik, se sont révoltés et ont désarmé leurs gardiens.

Ils ont tué un caporal de tirailleurs et blessé dangeureusement deux autres soldats.

Plusieurs détenus se sont enfuis en emportant des fusils et des cartouches.

Les rapatriements. — Nous avons déjà exprimé dit la *France militaire* le désir que le service médical du corps expéditionnaire du Tonkin se montre plus large pour les rapatriements des militaires malades et fatigués; un grand nombre de ceux-ci ne sont pas jugés assez malades pour être évacués et il est extrêmement fâcheux que l'on entende répéter ce mot décourageant : *Pour sortir de cet enfer du Tonkin, il faut être aux trois quart morts*. Nous avons signalé le cas d'un officier atteint deux fois du choléra, qui tenait à peine debout, et que les médecins jugeaient assez valide pour pouvoir encore séjourner dans le pays. Que faut-il donc? disait ce malheureux avec désespoir.

Sans doute les médecins militaires avaient les ordres et les exécutaient. Aujourd'hui que les opérations de guerre son entièrement terminées, nous demandons que ces ordres soient modifiés dans le sens le plus large et que l'on n'attende pas qu'un militaire soit à la dernière extrémité pour l'expédier à Haï-Phong et de là en France.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

40

LES DRAMES DE CE TEMPS-CI

LA FAMILLE CAVALIÉ

LE COMMODORE NOIR

XXIV

LA LETTRE

Sans doute Saint-Denis et Dudley connaissaient sur défunt Bradfort certaines particuliarités ignorées des autres convives, car ils échangèrent un regard rapide.

— Et madame votre sœur habite-t-elle encore Albany, monsieur Dudley ? demanda le second du *Simoun* continuant sa conversation.

— Non, monsieur Saint-Denis. Elle habite même si près de vous, que vous pourrez aisément lui faire une visite ; elle demeure à Yorktown.

Les convives étaient fort curieux d'avoir des détails sur ce fameux commodore Noir dont les gazettes s'occupaient tant.

Ils accablaient de questions ce pauvre Saint-Denis qui ne savait lequel entendre, et répondait toujours évasivement.

— Bien fin celui d'entre vous, dit Stuart, qui fera parler le capitaine autrement qu'il ne le voudra !

Et en effet Saint-Denis, tout en se prêtant gracieusement à la curiosité des officiers confédérés, ne racontait pas autre chose que ceux-ci ne savaient déjà par les journaux.

Pendant la journée, le général de cavalerie emmena son hôte jusqu'aux avant-postes fédéraux. Ils essuyèrent même quelques coups de fusils ; mais Stuart ne s'en inquiétait pas : il appelait cela se promener.

Le soir, après le dîner, un aide de camp vint dire à Saint-Denis que Robert Lee le reçevrait le lendemain avant qu'il partît. Le lieutenant de vaisseau se coucha, et s'endormit d'un profond sommeil, dont il avait réellement grand besoin. Au matin, il se présenta à la tente du commandant en chef, toujours accompagné de Stuart, qui éprouvait un vrai chagrin de se séparer de son nouvel ami. Comme la veille, Jackson était présent.

— Capitaine, dit Robert Lee en tendant une lettre au second du *Simoun*, vous remettrez ceci au... commodore Noir, puisque tel est le nom dont il veut être appelé. Vous lui direz que je n'ai pas besoin de savoir sa nationalité, car je la connais... C'est un homme !...

Saint-Denis salua les généraux et partit.

XXV

LA VISITE DE MISS AURÉLIE

M. Nathaniel Steward était tellement timide qu'il avait besoin d'avoir un associé. Pénétrons dans la maison occupée à Washington par l'homme d'affaires du colonel Jordan. Son associé cause avec lui. Celui-ci est gros également comme M. Steward, mais il est incontestablement plus grand. De quelle couleur sont ses yeux ? C'est ce qu'il serait impossible de dire, attendu qu'ils sont toujours couverts de lunettes vertes.

— Steward, disait l'associé, vous n'avez pas à vous plaindre de moi. Il y a cinq mois les affaires allaient bien mal, mon pauvre ami. Vous perdiez de l'argent, et votre cabinet de *sollicitor* ne valait pas dix *greenbacks*. Heureusement pour vous, mon ami M. Bradfort, qui vous connaissait et vous aimait bien qu'il ne vous eût jamais vu, me conseilla de prendre un intérêt dans votre maison. Je vous ai apporté de grands capitaux. Est-ce vrai ?

— Très-vrai ! balbutia Steward.

Le pauvre Steward était bien plus timide encore avec son associé qu'avec ses clients. Celui-ci, qui s'appelait M. Bridge, agissait sur les nerfs du malheureux Nathaniel et le terrifiait considérablement.

Bridge continua :

— Qu'est-il arrivé ? C'est que vous êtes maintenant le premier sollicitor de Washington et que vous gagnez beaucoup d'argent.

— Oui... oui... je l'av... je l'avoue.

— Ne tremblez donc pas, mon garçon. Puisque vous avouez cela, vous ne refuserez pas, je l'espère du moins, de faire ce que je vais vous demander, n'est-ce pas ?

— Certes...

— Vous êtes allé ce soir chez M. Jordan, lui rendre réponse sur les démarches qu'il vous avait chargé de faire au sujet de la succession Cavalié, m'avez-vous dit ?

— Oui.

— Eh bien, je désire à l'avenir, m'occuper exclusivement de cette affaire-là. Vous me comprenez bien ? Ainsi quand cette demoiselle... vous savez ? cette demoiselle viendra... Comment la nommez-vous donc, la jeune personne que vous attendez demain matin ?

— Miss Aurélie Burton.

— Eh bien ! quand elle viendra vous la ferez entrer dans mon cabinet. J'ai à lui parler.

— Vous serez obéi, Bridge.

Ceci se disait le soir même où M. Steward était venu apporter à Pierre Jordan le résultat de ses démarches. Nathaniel était trop sous l'influence de son associé pour ne pas faire immédiatement tout ce que celui-ci lui commandait. Il fut donc convenu que M. Bridge resterait seul chargé de l'affaire da la succession Cavalié, ainsi que des recherches que le colouel faisait faire sur son beau-frère. Nathaniel Steward n'avait le droit de s'occuper de rien, et il enverrait le lendemain miss Aurélie Burton à son associé.

C'est ce qui arriva en effet. A son entrée dans l'étude du sollicitor, le lendemain, Aurélie fut priée par Steward de s'adresser à Bridge pour les renseignements promis, attendu que désormais, c'était lui seul que cela regardait. Peu importait à la jeune fille pourvu qu'elle sût ce qu'elle voulait savoir. Pourtant elle se retourna vers Steward et lui dit :

— Vous m'abandonnez donc ?

L'homme timide rougit, se troubla, puis :

— Vous abandonner ! pouvez-vous le croire, belle dame ? Non... vous serez comblée, vous serez comblée ainsi que j'ai eu l'honneur de vous l'affirmer hier. Seulement une affaire aussi importante, aussi ... hum ! passons !... aussi impérieuse demande...

— C'est bien. Où est le cabinet de ce M. Bridge ?

Steward se précipita vers une porte vitrée, recouverte d'un voile vert, et l'ouvrit :

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

La question de l'École de filles.

Beaucoup de bruit dans Landernau en ce moment.

De quoi s'agit-il ?

De l'emplacement de l'Ecole communale de filles à établir à Cahors. Et sur ce sujet intéressant, la presse locale bourre ses colonnes jusqu'à la gueule de pétitions contre pétitions, lettres anonymes et autres, pour ou contre l'endroit *choisi* par nos édiles ; car, notez bien que l'emplacement est choisi, paraît-il, depuis fort longtemps et que tout le tapage qui se fait aujourd'hui ne peut aboutir à rien, d'après un certain M. A. M..., qui semble très bien renseigné et qui jette, dans cette discussion un peu lourde, le ton plaisant et parfois spirituel.

Mais procédons avec méthode.

Voici d'abord l'honorable M. Ilbert, conseiller municipal, qui, par la voix du *Réveil*, s'irrite du défi qu'on lui a jeté de trouver un autre emplacement que l'enclos Carrié.

Comment, vous n'avez pas d'autre emplacement ? s'écrie M. Ilbert ; mais en voici tout un chapelet et au centre de la ville encore :

L'enclos dit de Mme Fournié ;
Le jardin de Fontenilles ;
Le jardin Vincent, horticulteur.

En voulez-vous d'autres ? on vous en servira ; voilà, voilà.

***

Mais voici un *Electeur Badernan* qui n'est pas content du tout du Conseil municipal. Comment, s'écrie-t-il à son tour dans le *Réveil*, c'est ainsi que vous traitez le peuple des Badernes ! *Quousque tandem*, édiles ingrats, abuserez-vous de notre patience. « Nous vous avons portés au capitole pour distribuer équitablement les éléments de vitalité locale et vous persistez à nous laisser morfondre dans nos ruelles infectes. L'établissement d'une école de filles offre une occasion unique de percer dans son flanc le quartier des Badernes et de mener à bonne fin la rue St-Marc. » Ediles, le peuple des Badernes a l'œil sur vous et gare à la roche tarpéienne, si vous restez muets à la voix. —

***

Cette verte philippique est appuyée d'une longue pétition, publiée par le *Réveil*, dans laquelle on énumère les graves inconvénients de l'emplacement choisi par la municipalité (Enclos Carrié).

Est-ce que les jeunes filles pourront travailler tranquillement avec ce voisinage de la caserne et les bruits de tambours, de clairons, de musique, de commandements de toute sorte ?

Est-ce que la caserne n'est pas le foyer « de toutes les épidémies, maladies pestilentielles, infections » auxquelles on va exposer de gaîté de cœur nos enfants ?

Et les jours de foire, avec des bœufs plein la place Thiers, vous oseriez exposer nos fillettes à être « tuées ou estropiées en se rendant à l'école ? »

Tout cela est inadmissible, insensé. A bas le quartier haut ! vive le quartier bas ! Il y a là l'immeuble Mazelié qui fera parfaitement l'affaire et que l'on pourra acquérir à de bonnes conditions.

Citoyens édiles, nous faisons appel « à votre honnêteté, à votre devoir. Vous voterez dans le sens que nous vous indiquons. »

Suivent les signatures.

***

Permettez, permettez, dit à son tour une contre-pétition, insérée à la fois au *Républicain* et au *Réformateur*. Vous blaguez, MM. des Badernes. Vous faites plus, vous calomniez, et vos « calomnies sont parfaitement ineptes. » Nous ne disons pas plus, carnous sommes des contre-pétionnaires bien élevés.

Comment, vous craignez le voisinage de la soldatesque tambourinante, claironnante, étourdissante pour nos studieuses jeunes filles ; mais est-ce que, par hasard, les enfants de deux ou trois ans de l'école maternelle, située au même lieu, ont jamais été troublés dans leurs hautes études par tout ce vacarme ?

Vous parlez de foyer d'infection par la caserne et « vous voudriez contraindre les fillettes, leurs mères ou toutes autres personnes à s'approcher de la trop fameuse rue Bouscarat, éloignée de vingt mètres à peine de l'immeuble où vous prétendez établir une école de filles ? »

Ce n'est pas sérieux.

Vous n'avez donc qu'à vous taire, Messieurs des Badernes, et à attendre patiemment la création d'une seconde école dans vos parages. Vous avez déjà la place Victor Hugo et vous osez vous plaindre. Que diable faut-il donc pour vous satisfaire ?

***

On peut, par ces quelques lignes, juger de la courtoisie de la discussion et de la valeur des arguments.

Entre temps, intervient la note patriarcale : M. Brugidou prêche la concorde et supplie les ouvriers de Cahors, qui ont besoin de travail, de ne pas « faire le jeu de la réaction » et de s'en rapporter à la sagesse de nos édiles.

***

Arrivons au bouquet. Nous ne savons qui est ce M. A. M..., mais il persiffle très agréablement et rase doctoralement tous ces audacieux pétitionnaires.

Ecoutons :

Tous ces pétitionnaires arrivent trop tard, infiniment trop tard. C'est l'histoire de M. Mottes, premier moutardier de Léon X, arrivant avec sa moutarde au moment où les convives prenaient le *café*. Il insista en vain pour que le dîner fut recommencé aux huîtres. De dépit, il offrit sa démission que le grand pape refusa en lui disant paternellement : « pour aujourd'hui résignez-vous mon brave Mottes et revenez demain. »

C'est lorsque la question a été examinée sous toutes ses faces, a fait l'objet de deux délibérations et de deux votes du conseil municipal, c'est après une enquête officielle et publique au cours de laquelle ils sont demeurés muets, c'est au moment où les ouvriers sans travail se disposent à ouvrir un chantier et à mettre la main à la truelle, que des phraseurs appuyés d'une liste plus ou moins longue de signatures complaisantes, viendront crier halte-là !

A cause d'une fantaisie brouillonne, il faudrait tout remettre en discussion, recommencer les rapports, les délibérations, les enquêtes! il faudrait ajourner pour des années l'établissement d'un premier groupe scolaire laïque, peut-être compromettre le succès de l'enseignement laïque lui-même !

...M. Isidore Combarieu à la séance du conseil municipal du 4 juin 1878 au nom de la commission des travaux publics, se chargea d'édifier le conseil municipal sur les divers emplacements en concurrence pour servir à l'établissement de l'école normale.

Après un vote au scrutin secret, les emplacements furent ainsi classés d'après le nombre de voix obtenues :

1er rang, enclos Carrié ; 2e rang, terrain Combarieu et Couderc ; 3e, etc..., et les conclusions du rapport furent adoptées.

Depuis, un conseil municipal nouveau et une autre commission des travaux publics ont apprécié pareillement les bonnes conditions et les mérites de l'emplacement Carrié.

L'épreuve est, semble-t-il concluante.

Nous espérons que le conseil municipal se bornera à dire aux pétitionnaires des Badernes : *Aujourd'hui c'est trop tard, revenez demain.*

***

La question en est là. Demain au soir, le conseil municipal se réunit pour trancher la question.

Gare aux tempêtes... dans un verre d'eau.

Suspensions de Maires. — Par arrêté préfectoral en date du 20 février courant, M. Deloncle, maire de Puy-l'Evêque, est suspendu de ses fonctions.

— Par arrêté préfectoral en date du 22 février courant, M. Planchou, maire de Millac, arrondissement de Gourdon, est suspendu de ses fonctions.

Médailles d'honneur.

Médailles d'argent de 2e classe : M. Jean Poche, garde-pêche à Lauzac ; M. Jean Vilhes, propriétaire au même endroit : ont sauvé deux hommes qui se noyaient.

Mention honorable à M. Jules Leroy, ingénieur civil, et à M. Goury : Belle conduite dans un incendie.

Sursis d'appel. — Bon nombre de réservistes des classes 1876 et 1878, qui ont formé en 1885, *antérieurement à la décision ministérielle du 7 août 1885* (état-major général), des demandes de sursis d'appel, ont obtenu un ajournement soit à la période du printemps, soit à la période normale de 1885. Or, il est à peu près certain que ces militaires seront admis à bénéficier des dispositions de la lettre collective précitée du 7 août 1885 et que, par suite, ils ne seront pas convoqués en 1886.

Les pensions de réforme. — On s'occupe actuellement au ministère de la situation intéressante des militaires réformés par congé n° 1. Un décret interviendra prochainement pour donner satisfaction aux *desiderata* des députés qui ont déposé l'an passé une proposition tendant à accorder un secours viager à tout réformé pour blessure ou infirmité résultant du service, qui, après être resté *six ans consécutifs* en jouissance de la gratification renouvenable, ne serait pas déclaré guéri par la commission départementale. Les réformés n° 1 qui auront obtenu la concession de ce secours viager, pourront bien entendu, *leur vie durant*, demander la transformation du secours viager en une pension de retraite suivant le tarif de la loi du 23 juillet 1881.

On sait qu'en outre, grâce à l'initiative du ministre de la guerre, le taux de la gratification renouvelable va être assez considérablement élevé.

MONOGRAPHIES QUERCYNOISES

LE CHATEAU ET LES SEIGNEURS DE CÉNEVIÈRES

(Suite).

Bertrand vit commencer ce long duel entre la France et l'Angleterre, connu dans l'histoire sous le nom de guerre de cent ans. Lorsque, en 1345, le Quercy fut menacé par les troupes anglaises, commandées par Henri de Lancastre, comte de Derby, il se prépara à lutter contre l'envahisseur. Deux ans après, au rapport de Foulhiac, cité par Lacoste « Bertrand de Gourdon, frère de Fortanier, seigneur de Cénevières, voulant mettre ses terres à couvert des incursions, leva des troupes et fortifia le château de Lagarde en Quercy, où il mit garnison pour défendre cette frontière du Rouergue, Quercy et Albigeois. Mais il ne survécut pas longtemps à tous ces préparatifs ; il mourut la même année (1347) et, comme il n'avait point d'enfant, il donna tous ses biens aux Dominicains de Cahors, dans l'église desquels il choisit sa sépulture. » (1)

Nous lisons ceci dans l'histoire des Frères prêcheurs :

« L'an du Seigneur 1347, est mort noble et puissant baron Bertrand de Gordon seigneur de Cornutz, de Pierre-Levée et de Sénalhac, lequel aima d'un amour merveilleux notre ordre et institua ce couvent héritier de tous ses biens, le haut domaine excepté. Il fut enseveli devant les degrés du chevet de l'église, au milieu. Le couvent doit faire pour lui, chaque année, deux chapellenies que doit payer messire Jean de Gordon son neveu, en vertu d'un traité conclu entre lui et le couvent. »

Jean fils aîné et héritier de Fortanier de Gourdon et d'Aigline de la Béraudie revendiqua, comme héritier naturel, l'héritage de son oncle Bertrand et un accord intervint, le 20 décembre 1347, entre lui et les Frères prêcheurs, par l'entremise de Roger de Combalone, archidiacre de Cahors et de Bérard seigneur de Cessac, en vertu duquel il fut mis en possession de tous les biens de Bertrand. (2)

Dans la généalogie du cabinet du St-Esprit, Jean est dit seigneur en partie de Gourdon, seigneur de Cénevières, de Puy-Lagarde, Laur et autres lieux. Il épousa Yolande de Penne, dont il eut trois enfants : Jean, Fortanier et Marquèse.

Son rôle fut très actif et très considérable, durant

(1) Lacoste, T. III, p. 115. Nous avons déjà dit que Fortanier était mort cette même année. Bertrand déshérita ses neveux à cause sans doute du ressentiment qu'il éprouvait d'un procès que lui avait intenté leur père, dix ans auparavant.

(2) Ce traité, daté du 20 décembre 1347, fait partie des titres de la collection Doat. En voici le sommaire : « Accord fait entre les religieux du couvent des Frères-Prêcheurs de Cahors d'une part, et Jean de Gordon, seigneur de Lagarde, de Cénevières, de Cornus et autres places, d'autre part ; par l'entremise de Roger de Combalone, archidiacre de l'église de Cahors et de Berard, seigneur de Cessac et de Millars, sur leurs différends touchant la succession aux biens de Bertrand de Gordon, oncle dudit Jean, qui avait fait son héritier ledit couvent, dans l'église duquel il avait été enterré ; par lequel accord lesdits religieux donnent ledit héritage audit Jean de Gordon, n'en pouvant pas jouir, suivant leur institution, à condition qu'il acquitterait toutes les dettes et tous les legs faits par ledit Bertrand et qu'il leur paierait cinquante setiers de froment, tous les ans, qu'il ferait apporter audit couvent. » (Doat f. 231.)

L'authenticité ou la validité de cette transaction fut vivement contestée par les successeurs de Jean de Gourdon, comme nous le verrons plus tard.

— Voici, belle dame, voici.

Miss Aurélie entra et se trouva en présence de l'associé de Nathaniel, qui se leva froidement.

Bien qu'elle ne fût pas craintive, la jeune fille resta légèrement glacée par l'apparence de cet homme.

Elle sentait que ce gros personnage allait jouer un rôle dans sa destinée. Derrière les épaisses lunettes vertes on devinait un regard percant qui semblait lire jusqu'au fond de l'âme.

— Asseyez-vous, miss Burton, dit-il.

Elle s'assit : Bridge reprit :

— Vous avez eu une heureuse inspiration en vous adressant à nous, miss. Nous sommes mieux que personne à même de vous renseigner, car nous avons des correspondants, partout.

Les paroles étaient lentes et mesurées, mais prononcées d'un ton sec et tranchant. En vérité, ceux qui prétendent que la voix humaine subit l'influence de la corpulence des individus n'auraient rien compris à cette étrangeté. Bien qu'il fut très-gros, Bridge avait la voix d'un homme très-maigre.

— Au fait, monsieur, répliqua Aurélie ; M. Steward m'a promis hier que je serais satisfaite, et...

— Vous allez l'être.

— Parlez !

— Vous aviez demandé *une adresse*, n'est-ce pas?

Aurélie rougit à ces mots : *une adresse*, que l'expression de Bridge avait soulignés.

— Oui, monsieur.

— Eh bien,.. je vous l'apporte, mais ce n'est pas tout encore. J'ai mieux.

— Mieux ?

— Oui, tenez !

En parlant ainsi, l'associé tendait à la jeune fille un mince morceau de carton.

Elle jeta un cri, où il entrait au moins autant de satisfaction que de surprise.

— Une photographie! dit-elle.

Miss Burton resta pendant un quart d'heure environ silencieuse, les sourcils froncés, la lèvre frémissante, et les yeux fixés sur cette photographie. On eût dit que sur ce mince morceau de carton étaient tracés pour elle les indéchiffrables lignes de sa destinée. Bridge suivait d'un regard avide les signes de cette émotion. C'est pour le coup que son regard perçait ses lunettes vertes.

Aurélie glissa la photographie dans sa poche.

— Etes-vous contente, miss ? demanda Bridge.

— Contente !

— En effet, ma trouvaille doit vous satisfaire.

— M. Steward avait raison, dit-elle en riant. Je comprends maintenant cette phrase qu'il me répétait : Vous serez comblée!

— Steward est un niais, dit nettement Bridge. Ne vous a-t-il pas fixé un chiffre ?...

— Un chiffre?...

— Oui, une somme d'argent pour les émoluments de cette petite opération.

— Parfaitement : mille dollars. Et, quoique je ne sois pas bien riche... je vous en donne quinze cents.

— Je les refuse.

— Vous trouvez que ce n'est pas assez ?

— C'est trop.

— Monsieur...

— Expliquons-nous. Chez bien des sollicitors, cela se payerait cher de dire la vérité aux uns et de ne pas la dire aux autres.

Miss Burton était stupéfaite.

— Je ne vous comprends pas, dit-elle...

— Vous êtes étonnée? Oh ! vous le serez encore bien plus tout à l'heure. Veuillez m'écouter attentivement...

. . . . . .

Une heure plus tard, Aurélie sortait du cabinet de M. Bridge, pâle, mais résolue.

— Eh bien?... vous êtes comblée ! vous êtes comblée!... s'écria Steward en la voyant.

Mais le timide sollicitor s'arrêta court devant le regard dur de la jeune fille.

— Hum !... passons ! murmura-t-il.

Miss Aurélie disparut.

XXVI

A YORKTOWN.

Bradfort était mort. Rien ne s'opposait donc plus à ce qu'Amine et Robert fussent réunis. Après le terrible drame de Fordham, François et Philippe aidés du docteur Smoggley, avaient arraché Cavalié aux lieux où s'étaient passées ces scènes émouvantes. On tranporta le jeune homme à New-York où il se guérit promptement de sa blessure. Ce fut seulement alors que Robert apprit quel châtiment avait été infligé à Bradfort. Il courba la tête.

— Ce misérable ! s'écria Philippe, que l'indignation reprenait toujours quand il parlait du Yankee, ce misérable ! il a voulu t'assassiner au moment où tu lui faisais l'honneur de risquer ta vie contre la sienne !

— Peut-être vaut-il mieux qu'il en ait été ainsi.

En effet, Cavalié, s'il eût tué Bradfort, n'aurait pu devenir le mari d'Amine. La malheureuse femme avait besoin qu'un peu de bonheur vînt enfin luire sur elle. Elle avait tant souffert, tant pleuré jusque-là ! L'enterrement de la pauvre petite Suzanne s'était fait avec une grande simplicité. Si vous entrez un jour au cimetière, de Nek-York, on vous montrera une tombe blanche surmontée d'une statue de marbre. C'est dans cette tombe que dort la pauvre martyre.

Ils se séparèrent aussitôt après de leur ami. M. Smoggley, et cherchèrent en quel lieu des Etats-Unis ils trouveraient un refuge. Ce refuge ne pouvait exister que dans les lignes confédérées. Au surplus, la santé de Jeanne exigeait de grands soins, et surtout une vie calme. C'est pourquoi Robert et Philippe se décidèrent pour la ville de Yorktown, qui est située, nous l'avons dit, à l'embouchure du Rappahannock.

Jeanne était plus folle, la malheureuse enfant, que lorsque les assassins de sa famille avaient envahi les *Eaux-Vives*. La foudroyante émotion ressentie par elle lors de l'incendie du château de Fordham avait éteint cette lueur vacillante de raison qui brillait encore dans son cerveau. Elle ne reconnaissait personne. Mais avec Amine, avant elle, même, c'était Philippe qui agissait le plus sur son esprit, si l'on peut appeler de ce nom ce qui restait d'intelligence à la malheureuse enfant. Peut-être avait-elle rouvert les yeux pendant que le baron l'arrachait aux flammes ; peut-être le souvenir de cette heure mortelle ne s'était-il pas effacé.

Ils partirent tous pour Yorktown, le lendemain de l'enterrement de Suzanne, et c'est dans cette ville que nous allons les retrouver.

ALBERT DELPIT.

(A suivre).

plus de quarante ans, pendant lesquels il combattit tantôt pour le roi de France, tantôt pour le roi d'Angleterre.

En 1348, les bandes anglaises, ce ramassis d'hommes armés de toute nation, sans foi, sans conscience, sans loi et sans Dieu, qui faisaient de la guerre un métier et vendaient leurs services au plus offrant, sans pour cela renoncer à leurs habitudes de pillage et de meurtre partout où elles séjournaient, dirigèrent particulièrement leurs efforts contre les localités de la vallée du Lot et du bas Quercy. (1)

Le sire de Puycornet. vicomte de Calvignac, seigneur de Caussade, avertissait les habitants de Cajarc que les Anglais, campés à Bélaye, Cuzorn et Pestillac, voulaient se saisir de leur ville aussi bien que de Calvignac et de Larnagol. Figeac, Cajarc, Cardaillac, Fons, etc. souffraient déjà, à cette époque, « du dommage des Anglois leurs voisins », (2) comme nous l'apprend Foulhiac, celui de nos historiens dont les annales contiennent les détails les plus nombreux et les plus précis sur les faits et gestes des compagnies anglaises dans notre province.

Il dit un peu plus loin qu'en 1352 on ne songeait partout en Quercy qu'à se fortifier contre les anglais. Le vicomte de Cénevières et le baron de St-Cirq avaient mis, dit Lacoste, leurs forts-châteaux en bon état. (3)

C'est alors, sans doute que fut fortifiée la grotte de Cénevières, qui depuis porte le nom de Grotte des Anglais. Ces seigneurs, soutenus par l'intrépide marquis de Cardaillac, conservèrent cette partie de la côte du Lot et empêchèrent l'ennemi de se rendre maître des postes les plus importants. (4) Trois ans après Jean de Gourdon vit tomber entre les mains des Anglais son château de Larroque-des-Arcs. (5).

La ville de Cahors fut effrayée. Elle craignait que l'ennemi ne voulut s'emparer de St-Cirq-Lapopie dans le dessein de lui couper les vivres. C'est ce qui engagea les consuls à écrire à Jean de Gourdon pour le prier de veiller sur ce château et de le pourvoir de munitions, lui promettant du secours dans le cas où il serait attaqué. Il dut prendre à cœur la tâche qui lui était confiée, car les historiens rapportent que peu de temps après la ville de Cahors se trouva cernée partout, excepté du côté de St-Cirq-Lapopie.

Mais, l'année suivante (1356), le château de St-Cirq ne put résister à l'effort des compagnies anglaises pas plus que les autres châteaux voisins.

Jean de Gourdon fit plus que se laisser vaincre, il se laissa gagner, comme son frère Aymeric, seigneur de Lavercantière.

Le Quercy était presque entièrement conquis ; le roi de France venait d'être vaincu et fait prisonnier à Poitiers. Ces tristes évènements n'expliquent que trop ces défaillances qui ne méritent peut-être pas le nom de trahison, car on pouvait croire alors au triomphe définitif du roi d'Angleterre. La plupart des seigneurs du Quercy, et Marquès lui-même, ne tardèrent pas à suivre l'exemple de Jean de Gourdon.

Deux années avant le traité de Brétigny (1361), Jean faisait la guerre pour le compte des Anglais. Il avait rassemblé dans son château de Larroque-des-Arcs un grand nombre de troupes anglaises et françaises et de là il bloquait, pour ainsi dire, la capitale du Quercy. Il était principalement secondé par Benoît de Jean et le capitaine Aymard d'Uchel. Il se présenta un jour devant la palissade de la rivière du Pal, dans le dessein de la franchir, mais ses troupes furent vivement repoussées par les soldats qui la gardaient, et obligées de se retirer dans leur château sans avoir fait aucune prise. (6)

Les consuls, justement alarmés, demandèrent des secours aux seigneurs restés fidèles à la cause du roi de France et principalement au sénéchal du Quercy qui arriva de Toulouse avec une bonne escorte et écarta le danger dont Cahors était menacé.

Jean de Gourdon quitta son château de Larroque, au commencement de septembre 1359, pour aller joindre nuitamment le seigneur de Thémines au Cournouiller et de là marcher sur Cajarc, appuyés par Aymeric de Gourdon campé à Labastide-Fortanière. Ils se proposaient de commencer l'attaque par la tour de Cadrieu, mais, ayant appris que leur dessein était connu des habitants de Cajarc, ils changèrent leur plan de campagne et se dirigèrent sur Catus. (7)

Il n'est guère question de Jean de Gourdon pendant l'occupation anglaise en vertu du traité de Brétigny. En 1362 il signa, à Montauban, avec son beau-frère Pierre de Cazeton, une transaction entre noble Armand de Penne son gendre et Ratier de Beaufort. L'année suivante, il prêta serment au roi d'Angleterre, dans l'église de St-Front à Périgueux. (8)

(1) Combarieu : Une ville du Quercy pendant la guerre de cent ans, p. 24.

(2) Foulhiac M. S., folio 202.

(3) Lacoste, T. III, p. 137.

(4) Les Anglais, toutefois, surprirent le château de Calvignac, le plus voisin de celui de Cénevières ; mais le sire de Puycornet ne tarda pas à le leur reprendre.

(5) Lacoste, T. III, p. 147.

(6) Lacoste, T. III, p. 164.

(7) Foulhiac et Raphaël Périé. Lacoste dit que Jean de Gourdon affectait alors d'être du parti des français, mais que les consuls de Cahors ne croyaient pas à la sincérité de son retour et lui faisaient une guerre ouverte.

(8) Archives de la Tour de Londres.

(Extrait de l'*Annuaire du Lot* de 1886). (*A suivre*).

Ecole de Saint-Maixent. — Le Ministre de la Guerre vient de donner des instructions pour qu'à l'avenir les commissions d'examens pour l'Ecole de Saint-Maixent, se montrent un peu moins sévères sur les questions de thème ou d'instruction générale, et davantage sur la pratique, les aptitudes au commandement, le caractère, l'esprit et la prestance militaires, conditions essentielles que doivent réunir les candidats futurs officiers de troupe, dont la carrière se bornera le plus souvent au grade de capitaine.

Le recensement. — Le conseil supérieur de statistique a émis l'avis, dans une de ses dernières séances, qu'on ne devait pas procéder au dénombrement de la population le 28 mars, comme il en avait été question, cette date étant beaucoup trop rapprochée pour qu'il fût possible de préparer une opération aussi considérable et aussi délicate.

Cette opération aura lieu, comme par le passé, le 19 décembre.

Grivèlerie. — Le nommé Edouard Lapierre, originaire de Saint-Germain-en-Laye, repris de justice, vient d'être arrêté par la police de Cahors. Cet individu s'était fait servir un copieux repas chez un aubergiste de la rue des Soubirous et, au moment de solder l'addition, avait déclaré n'avoir pas d'argent.

Vol. — Procès-verbal a été dressé par la police contre un habitant du faubourg Cabessut, surpris au moment où il tentait de voler du vin dans la cave de Mme Justine Alazard, veuve Couderc.

Tentative de viol. — Dans la voiture qui fait le service de Cahors à Limogne, une femme, âgée de 45 ans environ, avait pris place, ces jours derniers. Les chevaux montaient au pas la côte du Bousquet lorsque le conducteur, jeune gars de vingt-deux ans, ouvre la portière et violente la femme qui se défend de son mieux pour sauver son honneur. Arrivée à Cahors, elle s'est empressée de déposer une plainte au parquet.

Arrestation. — Le nommé François Pendary, de Cahors, a été arrêté lundi, pour ivresse manifeste et scandale public.

Accident. — Mardi, dans la matinée, un homme a été renversé par le train 86, entre les stations des Quatre-Routes et de Saint-Denis. Relevé aussitôt, le malheureux a expiré une heure après l'accident.

Agen. — Un arrêté préfectoral prescrit une enquête pour l'établissement des tramways dans cette ville.

Un remède contre le mal de tête. — Dans les pays chauds où sévit la fièvre jaune, on rencontre généralement de vieilles négresses qui prétendent avoir contre la terrible maladie des remèdes souverains, mais qu'elles tiennent secrets autant qu'elles peuvent.

Il est notamment un symptôme qu'elles parviennent à calmer d'une façon évidente ; ce sont les épouventables maux de tête dont souffrent les malades.

Le procédé qu'elles emploient pour arriver à ce résultat est des plus simples : elles coupent en deux un citron, et appliquent les parties planes des deux moitiés sur les tempes du patient, et les compriment fortement au moyen d'une bande entourant la tête plusieurs fois ; le mal de tête disparait instantanément.

Ce moyen est, parait-il des plus efficaces et réussit non-seulement contre la céphalagie provenant de la fièvre jaune, mais encore contre celle résultant de la fièvre paludéenne, dans les maux de tête ordinaire et même dans la simple migraine. Il est du reste facile à essayer.

L'anthracnose. — Le remède que pratique avec succès un des membres fondateurs de la société des agriculteurs de France, consiste en ceci :

Couper sur les pieds de vigne les jeunes pousses et serments atteints de la terrible maladie, les enlever et les brûler ensuite hors du champ de vignes.

Nous conseillons ce remède simple à tous les propriétaires de vignobles.

A VENDRE

POUR CAUSE DE SANTÉ

Un fonds de Coiffeur avec magasin de parfumerie. Très bien situé, en face l'Hôtel-de-Ville.

Excellente clientèle. Conditions avantageuses.

S'adresser au propriétaire, Mme Veuve ROZIÈRES, boulevard Gambetta, Cahors.

PETITE CORRESPONDANCE

☒ « Cat de lunotié n'o tjomaï romplit lou gronié ». Je ne crois pas à l'influence de la lune sur la taille et le proverbe pense comme moi.

☒ Le chemin rural dont vous parlez est classé ou il ne l'est pas. S'il l'est, l'alignement est déterminé et vous n'avez qu'à le prendre à la mairie. S'il n'est pas classé le maire doit vous fixer cet alignement et vous pouvez l'y contraindre par les voies judiciaires s'il s'y refuse. Dans l'un et l'autre cas, la commune doit pourvoir à l'entretien de ses chemins et je ne vois pas pourquoi vous supporteriez les frais.

☒ Avant d'assigner la commune vous devez, à peine de nullité de la procédure, adresser au Préfet une demande manifestant cette intention.

Monnaies. — Voici la liste officielle des monnaies admises dans la circulation :

MONNAIES NATIONALES

Or. — Pièces de 100 fr., 50 fr., 40 fr., et 20 fr., sans distinction de millésime.

Pièces de 10 fr. et de 5 fr. aux millésimes de 1856 et années suivantes.

Les pièces de 10 fr. du diamètre de 17 millimètres et les pièces de 5 fr. du diamètre de 15 millimètres frappées antérieurement à 1856 ont été démonétisées (Décrets des 8 avril 1855 et 19 février 1859).

Argent. — Pièces de 5 fr. sans distinction de millésime.

Pièces de 2 fr. et 1 fr. aux millésimes de 1866 et années suivantes.

Pièces de 0 fr. 50 c. et 0 fr. 20 c. aux millésimes de 1864 et années suivantes.

Toutes les pièces divisionnaires de 2 fr. et 1 fr. portant un millésime antérieur à 1866 et les pièces de 0 fr. 50 c. et 0 fr. 20 c. portant un millésime antérieur à 1864 ont été démonétisées et ont cessé d'avoir cours à partir du 1er janvier 1869. (Loi du 14 juillet 1866).

Bronze. — Pièces de 0 fr. 10 c., 0 fr. 05 c., 0 fr. 02 et 0 fr. 01 c. frappés à partir de 1852 inclusivement.

Les pièces nationales d'or et d'argent sont admises par les caisses publiques sans limitation de quantité ; les pièces de bronze pour l'appoint de 5 fr. seulement.

MONNAIES ÉTRANGÈRES

Or. — Monnaies à l'effigie des Etats signataires de la Convention du 6 novembre 1885 ou ayant adhéré à cette Convention :

Belgique, Grèce, Italie, Suisse : pièces de 100 fr., 50 fr., 20 fr., 10 fr. et 5 fr.

Monnaies à l'effigie de la principauté de Monaco ; pièces de 100 fr. et 20 fr.

Monnaies de l'Autriche-Hongrie ; pièces de 8 et 4 florins (20 fr. et 10 fr.).

Dans les monnaies italiennes sont comprises les pièces de 20 fr. et de 10 fr. de l'ancien royaume de Piément et celles de 40 fr. et de 20 fr. de l'ancien royaume d'Italie.

Argent. — Monnaies à l'effigie des Etats signataires de la Convention du 6 novembre 1885 ou ayant adhéré à cette Convention : Belgique, Grèce, Italie, Suisse : Pièces de 5 fr. sans distinction de millésime, à l'effigie des quatre Etats ci-dessus.

Dans les pièces italiennes sont comprises les pièces de l'ancien royaume.

Pièces de 2 fr., 1 fr. 50 c. et 20 c., savoir :

Pièces belges aux millésimes de 1866 et années suivantes ;

Pièces grecques aux millésimes de 1868 et années suivantes ;

Pièces suisses aux millésimes de 1866 et années suivantes ;

Pièces italiennes aux millésimes de 1863 et années suivantes.

La circulation en France des monnaies divisionnaires d'argent italiennes, qui avait été momentanément suspendue en exécution de l'article 8 de la Convention du 5 novembre 1878, est rétabli par la nouvelle Convention.

Bronze, cuivre ou nickel. — Aux termes des articles 1 et 2 du décret du 11 mai 1807 et de l'article 1er, paragraphe 2, de la loi du 22 juin 1846, l'introduction et la circulation en France des monnaies étrangères de cuivre et de billon sont prohibées.

Les pièces d'or et les pièces d'argent de 5 fr. des pays de l'Union monétaire sont admises par les caisses publiques sans limitation de quantité ; les pièces divisionnaires d'argent des mêmes pays, jusqu'à concurrence de 100 fr. seulement dans chaque paiement.

Il est expressément interdit aux comptables de recevoir dans les versements faits à leurs guichets et de comprendre dans leurs payements des monnaies autres que celles indiqués ci-dessus.

L'administration croit devoir recommander au public, dans son intérêt, de refuser également les pièces dont la circulation n'est pas autorisée, notamment les pièces d'argent similaires de notre pièce de 5 fr. (pièces chiliennes, péruviennes, espagnoles, etc.) et de nos pièces d'appoint. Les détenteurs de ces pièces s'exposent à des pertes sérieuses, par suite de la dépréciation très sensible que subissent en France ces sortes de monnaies.

Bibliographie

St-NICOLAS, 6e année. Sommaire du numéro 12. (18 février 1886). — La Bourrée. — Histoire de Praline. Henriette Pravaz. — Jeannette la gardeuse d'oies. Tante Nicole. — Le roman de Christian. Mme Pierre Duchâteau. — Les ombres chinoises. Eudoxie Dupuis. — Fritz et le loup. Victorien Aury. — La boîte aux lettres. — La tirelire aux devinettes. — Illustrations par B. de Monvel, Jules Girardet, Frédéric Morgan, A. Sandoz, D. Beard, Gaillard, etc., etc. — Bureaux à la librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

JOURNAL DE L'AGRICULTURE, fondé par J.-A. Barral. — Rédacteur en chef : Henry Sagnier. — (G. Masson, éditeur, 120, boulevard St-Germain, Paris). Un an, 20 fr. — Abonnements d'essai : 1 mois, 1 fr. 50 en timbres poste. — Sommaire du N° 880, du 20 février 1886 : H. Sagnier. Chronique agricole Desprez. Avantages de l'ensemencement précoce des betteraves. — Schribaux. Composition des graines de bonne qualité. — De Bellefond. Les charolais dans l'Indre. — Chabot-Karlen. Pisciculture, Huningue. — Truel e. Note sur la création de cidres modèles. — Huet. Un nouveau raidisseur. — Roberts. Les engrais phosphatés. II. — Ferlet. Commerce de la France en 1885. — G. Marsais. Société nationale d'agriculture. — Rémy. Revue commerciale et prix courant des denrées agricoles. — Boîte aux lettres. — Gravures noires : Un nouveau raidisseur (5 fig.).

BOURSE. — *Cours au 25 février.*

3 0/0	82 25
3 0/0 amortissable (ancien)	84 25
3 0/0 id. 1884	00 00
4 1/2 0/0 ancien	107 95
4 1/2 0/0 1883	109 65

Dernier cours du 24 février.

Actions Orléans	1,370 00
Actions Lyon	1,260 00
Obligations Orléans 3 0/0	388 50
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	317 00
Obligations Lombardes (jouissance	321 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	325 00

La critique est facile, mais l'art est difficile !...

Cette vérité est surtout vraie lorsqu'il s'agit de guérir. Mais lorsqu'un produit peut s'appuyer sur des preuves aussi incontestables que celles qui se publient chaque jours en faveur des **Pastilles BRACHAT**, à la *Sève de Pin*, il brave alors toute critique et sa réputation est faite.

Nantes 15 janvier 1885

Je suis très satisfait de vos **Pastilles BRACHAT** ; depuis trois ans, j'avais un rhume qui ne me laissait aucun repos ; les quintes me duraient souvent des demi-heures ; grâce à vos **Pastilles BRACHAT**, il a disparu ainsi que tous mes autres malaises. Ma femme qui souffrait aussi d'une Bronchite, est maintenant guérie aussi par vos bonnes pastilles ; veuillez m'en envoyer 6 boîtes contre 8 fr. en timbres-poste. DUFOUR à Nantes.

La **Sève de Pin BRACHAT**, savamment associée au *Lactucarium* et à la *Codéine*, est le dernier mot de la science, pour la guérison radicale, et en peu de jours, de toutes les Affections des Bronches et des Maladies de poitrine.

Dr RÉCAMIER.

La boîte, 1 fr. 50 franco contre mandat ou contre 10 timbres-poste, adressés à M. BRACHAT, pharmacien, rue Leyteire, 61, Bordeaux. Demandez les **Pastilles BRACHAT** dans toutes les bonnes Pharmacies.

LES PERSONNES AFFAIBLIES *par un appauvrissement du sang, auxquelles leur médecin conseille l'emploi du* **FER**, *supporteront sans fatigue les gouttes concentrées de* **FER BRAVAIS**, *de préférence aux autres préparations ferrugineuses.*

Dépôt dans la plupart des Pharmacies.

HUITRES On a franco de port à domicile contre mandat de 5 francs, ou 50 huîtres extra, ou 72 huîtres belles, ou 100 huîtres ordinaires.
Ecrire à **S. Amanieu**, Arcachon.

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des *Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes*, etc. — 1 fr. 50 la boîte.
Exiger le nom WLINSI

L'EAU de L'ÉCHELLE hémostatique est ordonnée contre les *Crachements de Sang*, les *Hémorrhagies utérines* et *intestinales*, les *Pertes*, la *Dyssenterie*, etc.
Paris, 378, Rue Saint-Honoré.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

PÉPINIÈRES SÉGUELA

Près du Pont Valentré, à Cahors.

(20 hectares en culture d'Arbres et Vignes Américaines).

MISE EN VENTE DES RIPARIAS

Les Riparias à gros bois et à larges feuilles (Tomenteux et grands Glabres) de mes Vignobles de Cahors et de Langle, près Caillac ont été primés par la Société agricole et industrielle du Lot en 1885. Cette récompense atteste suffisamment avec quelle vigueur de résistance ces plants se comportent dans nos terrains du Lot. La greffe qui effraye tant de propriétaires y réussit très bien, même faite par des personnes inexpérimentées, lorsqu'elle est pratiquée dans de certaines conditions, que je me fais un plaisir de communiquer. Je me charge d'ailleurs du greffage des plants sur place, à l'entreprise et **payable après la reprise**, moyennant 0 fr. 05 par greffe réussie.

Nota. — Mon Etablissement autrefois en face l'Hospice est situé même rue, près le Pont Valentré.

DROGUERIE INDUSTRIELLE

A. COUDERC

Boulevard Gambetta, 67, CAHORS

Produits chimiques pour les Sciences, les Arts et l'Industrie

Articles de Teinture et Peinture. — Couleurs en poudre et broyées, Vernis Français et Anglais.

Brosseries et Pinceaux. — Balais d'appartements, Brosses à parquets, Brosses chiendent, Brosses à harnais, Pinceaux ronds et plats liés ficelle et virole cuivre, Brosses à rechampir.

Eponges toute provenance

Ustensiles de Laboratoire, de Chimie et Physique. — Ballons, Cornues, Tubes verre toute forme, Flacons de Woolf à 2 et 3 tubulures, Fourneaux en grés à Bassines, Fourneaux à Reverbère, Entonnoirs verre, Eprouvettes, Verres à expériences, Lampes à alcool.

Articles Orthopédiques. — Bandages, Ceintures ventrières et hypogastriques, Suspensoirs, Bas à varices, Sondes et Bougies, Canules droites et courbes en gomme noire et rouge, Irrigateurs, Clysopompes, Injecteurs, Biberons tous système, Pulvérisateurs, Vaporisateurs.

Appareils à Eaux Gazeuses. — Lhote, Briet, Fevre. — **Réparations.**

Verres à Vitres ordinaires, demi-doubles, doubles

M

Me trouvant en relation directe avec les Chimistes des maisons de fabrication de produits chimiques de Paris, je me charge de faire faire à des prix modérés toutes les analyses que l'on voudra bien me confier, telles que des Engrais, des Métaux, des Minerais, des Vins, des Liqueurs, des Sirops, des Chocolats, des Farines, des Tissus, Suifs, Graisses, Huiles, Savons, Potasses, Soudes, Résines, Terres arables, etc., etc.

DÉPOT D'EAUX MINÉRALES NATURELLES

FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

ELEGANCE — **PLUS DE DOS RONDS** — SOUTIEN

avec les

BRETELLES AMÉRICIANES HYGIÉNIQUES

La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : **3, 5, 7.50** et **10 fr.**

Seul dépôt chez : **J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors**

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

MAISON DES 100,000 PALETOTS

ROLDES & MOILIN

Maison principale à Périgueux

Draperies et nouveautés Françaises et Anglaises pour Vêtements sur mesure. — Habillements tout faits. — Confection très soignée. — Uniformes et Livrées.

CHEMISES SUR MESURE

Gilets et Caleçons de flanelle. — Couvertures de voyage. — Vêtements de Caoutchouc. — Faux-cols. — Cravates, etc., etc.

PRIX MODÉRÉS. — TRAVAIL IRRÉPROCHABLE

M. Victor PIZANY, premier coupeur, intéressé Gérant de la Maison

Nota. — Pour cause d'agrandissement les magasins et ateliers situés rue de la Liberté n° 11 sont transporté boulevard Gambetta 32 (En face la Mairie).

Le COURS annuel de DICTION pour la GUÉRISON du

Bégaiement

ZÉZAIEMENT. BREDOUILLEMENT.

professé par le Docteur **CHERVIN**, Directeur de l'*Institution* des **BÈGUES** de *Paris* (Avenue Victor-Hugo, 10), commencera le lundi, 1er mars, à Toulouse, Hôtel du Midi.

Étude de Me POMIRAU, notaire à Gourdon (Lot).

VENTE DE CHEVAUX

Le *Dimanche 28 Février 1886*, à deux heures de l'après-midi, au lieu de Braysse (gare de Gourdon), il sera mis en vente, aux enchères publiques,

TREIZE CHEVAUX

dont deux tarbais pour voiture, et onze de trait, appartenant à la succession bénéficiaire de M. Louis PASTRIE, entrepreneur du 3me lot du Chemin de Fer de Montauban à Brive.

Le prix, augmenté de 10 p. 100 en raison des frais, sera payé comptant.

S'adresser pour les renseignements à Me POMIRAU, notaire, et pour voir les chevaux, aux écuries de la gare.

AVIS

M. SALINIÉ, ancien maître d'hôtel, 7, rue St-Maurice, Cahors, à l'honneur de prévenir le public, qu'il vient d'avoir la représentation d'un des plus grands domaines de l'Hérault, pour les **Plants Américains** de toutes les variétés et choix, qu'il pourra fournir promptement à des prix très avantageux et garantir les espèces.

PLANTS AMÉRICAINS

SORTANT DES PROPRIÉTÉS

J. COMBETTE,

DE FRONTIGNAN

	le mille.
Jacquez fructifères racinés, à.	**90 fr.**
Jacquez fructifères en bout., à.	**20 fr.**
Riparias Fabre, tomenteux :	
— Géant en racinés, à.	**80 fr.**
Riparias en boutures, à.....	**20 fr.**

Ces PLANTS sont garantis sur facture.

S'adresser à **M. CAYREL,** représentant à CAHORS, rue Fénelon, n° 12.

VIN de PEPTONE de CHAPOTEAUT

La Peptone est le résultat de la digestion de la viande de bœuf par la pepsine comme par l'estomac lui-même. On nourrit ainsi les malades, les convalescents et toutes personnes atteintes ***d'anémie par épuisement, digestions difficiles, dégoût des aliments, fièvres, diabète, phthisie, dysenterie, tumeurs, cancers, maladies du foie et de l'estomac.***

PARIS, Pharmacie **VIAL**, 1, rue Bourdaloue.

SANTAL de MIDY

Supprime *copahu, cubèbe, injections,* guérit en 48 heures les écoulements.

Phie MIDY, 113, Faubg St-Honoré, Paris

Dépôt à Cahors, pharmacie **Vinel**.

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE DE TOUTES LES **Affections de la Peau**

DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des **PLAIES** et **ULCÈRES VARIQUEUX** considérés comme incurables par les Princes de la Science

Le Traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE 41, rue St-Lieune, à MELUN (S.-et-M.)

CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

L'ATLAS NATIONAL

Par **F. DE LA BRUGÈRE**, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA

GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent. ou en 25 séries à 75 centimes ne reviendra qu'à 18 fr. 75 AVEC 125 CARTES COLORIÉES

15 CENTIMES la livraison avec carte coloriée

75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes

La 1re liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires • dar un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1re série

---

Le propriétaire-gérant, Laytou.

Huile Souveraine

Pour se préserver des diverses FIÈVRES, des MALADIES ÉPIDÉMIQUES et des ATTAQUES DE NERFS, CONVULSIONS chez les enfants, etc., etc.

Prix : 1 franc.

S'adresser :

rue de la Banque, au *CAFÉ FRANÇAIS*

(Près de la nouvelle Gare, à Cahors).

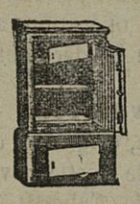

HAFFNER PIERRE

1ère Médailles d'Or aux Expositions Universelles de 1878 et Amsterdam 1883

12 & 14, Passage Jouffroy — PARIS

COFFRES-FORTS tout en FER

ENVOI FRANCO DE DESSINS & PRIX-COURANTS

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS

Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

LA VELOUTINE

EST UNE

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth

PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — *Ch. FAY, Inventeur* — 9, rue de la Paix

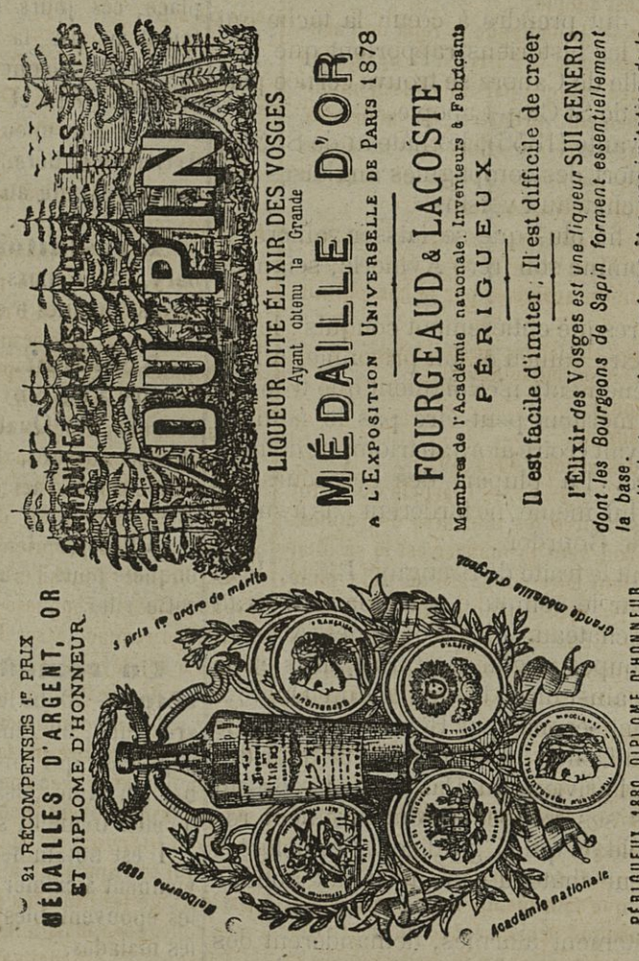

En vente au bureau du Journal.

CADASTRE DU LOT

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

En vente chez tous les libraires.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50.

25 c. en plus par la poste.